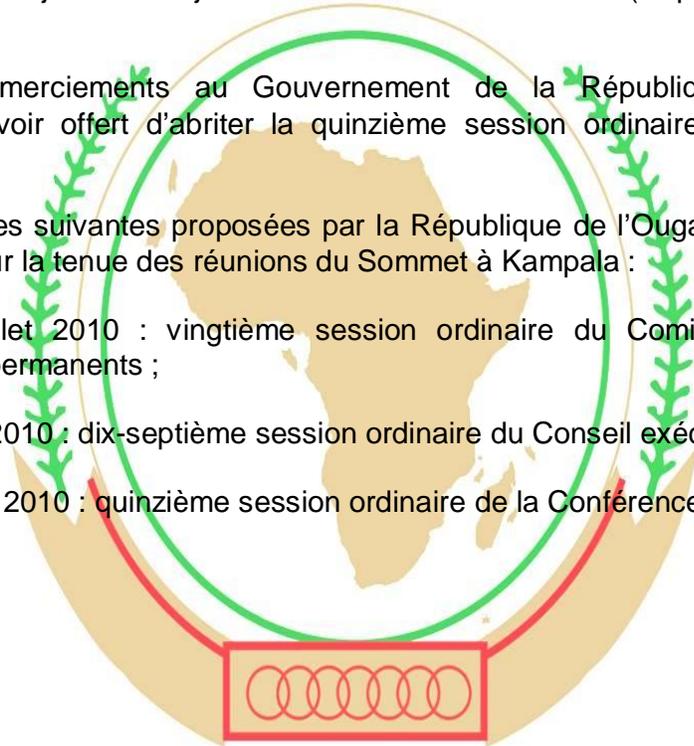


**DECISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE
LA QUINZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** sa décision antérieure d'accepter l'offre de la République de l'Ouganda d'abriter la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala au cours de la onzième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue du 30 juin au 1^{er} juillet 2008 à Sharm El-Sheikh (République arabe d'Egypte) ;
2. **REITERE** ses remerciements au Gouvernement de la République de l'Ouganda pour avoir offert d'abriter la quinzième session ordinaire de la Conférence ;
3. **ACCEPTE** les dates suivantes proposées par la République de l'Ouganda et la Commission pour la tenue des réunions du Sommet à Kampala :
 - i) 19 et 20 juillet 2010 : vingtième session ordinaire du Comité des représentants permanents ;
 - ii) 22 et 23 juillet 2010 : dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif ;
 - iii) 25 au 27 juillet 2010 : quinzième session ordinaire de la Conférence.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2010

Decision on the Date and Venue of the Fifteenth Ordinary Session of the Assembly of the African Union

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1154>

Downloaded from African Union Common Repository